

## DUREE - DATE FORMATION

**Durée : 1 journée (7h)**

**Date : A déterminer**

Formation mise en place en inter-entreprises ou en intra-entreprise sur demande.  
Contact : p-ferron@imim34.fr

Ce programme se déroule en formation présentielle sur une journée sous la forme d'apports théoriques et pratiques, d'exercices et d'échanges interactifs.  
Un exercice au début de la séquence de lancement mettra en exergue les besoins des participants et permettra d'adapter la formation.  
La formation théorique et pratique renforcera les connaissances et les échanges interactifs et permettra à chaque participant de faire une analyse de sa situation professionnelle.

## PUBLIC VISE - PRE-REQUIS - EFFECTIF

### Public visé

- Juristes
- Intermédiaires d'assurance

### Pré-requis

- pas de pré-requis

### Effectif

- 6-12 participants

## RENSEIGNEMENTS

### IMIM

**Pascale FERRON**

Parc Euromédecine  
209, avenue des Apothicaires  
34090 Montpellier

Tél : 04 67 61 15 05  
Mail : p-ferron@imim34.fr  
Site internet : [imim34.fr](http://imim34.fr)



## LIEU DE LA FORMATION - ORGANISATION

### IMIM

Parc Euromédecine  
209 avenue des Apothicaires  
34090 Montpellier



### Organisation

#### Me Sandrine SERPENTIER LINARÈS

Docteur en Droit Public  
Médiateur de la ville de Lyon  
Médiateur en droit public des affaires et près des juridictions administratives  
Avocat Honoraire - Spécialiste en Droit Public  
Enseignant - Formateur / Coach certifié HEC Paris



Accessibilité aux personnes en situation de handicap  
Nous contacter pour modalités d'accueil au  
04 67 61 15 05



# La Médiation administrative

## Les spécificités de la médiation en droit public



**Me Sandrine SERPENTIER LINARÈS**

**IMIM**

Parc Euromédecine - 209 avenue des Apothicaires  
34090 MONTPELLIER

## LA MEDIATION ADMINISTRATIVE :

les spécificités de la médiation en droit public

**Date du programme** (1 journée) :

*A déterminer - sur demande*

*Programme proposé en Formation Professionnelle Continue (FPC)*

### Contexte :

**3,6 milliards d'euros est le chiffre moyen des dépenses annuelles de l'Etat en contentieux.**

La première solution préconisée dans le rapport adopté par la Commission des Finances le 17 octobre 2018 était de : **Favoriser la médiation, notamment en matière fiscale puisque plus de la moitié du contentieux relève du domaine fiscal.**

Avec l'arrivée de la médiation entendue comme « tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction », le contentieux administratif se diversifie (art.L.213-I du CJA).

Cette nouvelle façon d'envisager la résolution d'un différend, optionnelle au contentieux a permis le développement de nombreuses modalités de médiation avec les acteurs publics, qu'ils soient partie ou médiateur institutionnel.

Mode de droit commun de résolution des litiges administratifs, la médiation en matière administrative est une procédure (processus) particulière qui ne vise pas une décision sur la base de l'établissement des seuls faits et de l'application stricte des règles de droit.

Le processus de médiation tend à prendre en compte des considérations de contexte -voire d'équité- à trouver une solution « plus rapide ».

La Médiation en matière administrative s'exprime principalement au travers de :

- la médiation institutionnelle,
- la médiation régie par le code de justice administrative
- la médiation régie par le code des relations entre le public et l'administration
- la médiation régie par le code de la commande publique,...

### Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre réglementaire de la Médiation
- Cerner le rôle de la Médiation en droit public
- Permettre une connaissance du déroulé de la médiation et des outils à disposition du Médiateur ainsi que des outils à disposition des participants à la Médiation.

### A l'issue de la formation,

les participants seront en mesure de :

- Connaître la place de la médiation administrative
- Définir les processus de résolution des conflits
- Identifier les outils du médiateur
- Participer en qualité d'accompagnateur à une médiation

## PROGRAMME

### Matin

- 8h45-9h30 **Séquence 0 : Lancement**
- Inclusion et cadrage de la journée - présentation mutuelle
  - Exercice de mise en exergue des besoins
- 9h30-10h45 **Séquence 1 : Le cadre législatif et réglementaire de la médiation administrative**
- Les cadres juridiques et déontologiques de la médiation avec l'administration : contexte législatif et réglementaire
- 10h45-11h00 Pause
- 11h00-12h30 **Séquence 2 : Les fondamentaux de la conduite d'une médiation**
- Présentation des différentes formes de médiation avec l'administration :
  - Le déroulé de la médiation administrative :
    - Organisation de la médiation
    - Etapes de la médiation
    - Le financement de la médiation
- 12h30-13h30 Pause déjeuner (repas pris en commun)

### Après-midi

- 13h30-15h00 **Séquence 3 : Les domaines privilégiés de la médiation administrative**
- Quel type d'affaires en droit administratif ?
  - Quel est le moment propice pour recourir à la médiation : avant ou en cours de procès, voire après ?
- Echanges sur des cas concrets proposés par les participants et/ou l'intervenante
- 15h00-16h30 **Séquence 4 : Le choix des interlocuteurs et des participants à la médiation**
- Quel médiateur : institutionnel, désigné par le juge administratif ou arrêté d'un commun accord par les parties ?
  - Quel participant et accompagnateur ?
- Présentation de cas concrets
- 16h30-17h00 **Séquence finale :**
- Tout de table & derniers échanges
- Questionnaire de satisfaction

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### La Médiation administrative

Mme  Mr

NOM : .....

PRENOM : .....

PROFESSION : .....

ADRESSE  
PROFESSIONNELLE : .....

CP : ..... VILLE : .....

PAYS : .....

TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

### Merci de compléter tous les champs

*En remplissant ce formulaire, vous acceptez que l'IMIM mémorise, utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec lui. En l'occurrence, vous autorisez l'IMIM à communiquer occasionnellement avec vous, s'il le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets et enseignements*

*Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'IMIM s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de mai 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.*

*Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations susvisées vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'IMIM par courriel à l'adresse électronique : p-ferron@imim34.fr*

**J'accepte les conditions d'utilisation de mes données personnelles telles qu'indiquées ci-dessus**

Signature oblique